



signalisation des zones d'activités



analyse et propositions

La Communauté de Communes Granville Terre et Mer est une jeune collectivité issue de la fusion de plusieurs communauté de communes en 2014. Chacune d'entre elle a mis en place à des niveaux différents une signalisation de ses zones d'activités.

Ces zones d'activités possèdent une signalétique d'entreprise hétérogène, parfois absente, parfois trop abondante avec des codes couleurs propres.



Pour répondre aux sollicitations et éviter le coup par coup, la Communauté de Communes Granville Terre et Mer souhaite adopter sur l'ensemble de ses zones, une règle de mise en place d'une **signalisation** :

- **homogène,**
- **économique,**
- **facile à gérer au quotidien.**



Elle doit permettre de :

- **faciliter les déplacements et le guidage** dans les zones d'activités,
- **améliorer la chaîne d'accueil pour tous les publics** (clients, prospects, fournisseurs...),
- **unifier et valoriser l'image** des zones d'activités du territoire.

▪ **Cadre réglementaire**

La signalisation est un des paramètres de la sécurité routière. L'application des principes réglementaires de la signalisation routière est un gage de sécurité.

La responsabilité des collectivités locales, en tant que gestionnaire de la voie ou autorité détentrice du pouvoir de police, peut être mise en cause s'il est reconnu que dans l'environnement d'un accident la signalisation routière est :

non conforme



en mauvais état



pas visible



mal implantée

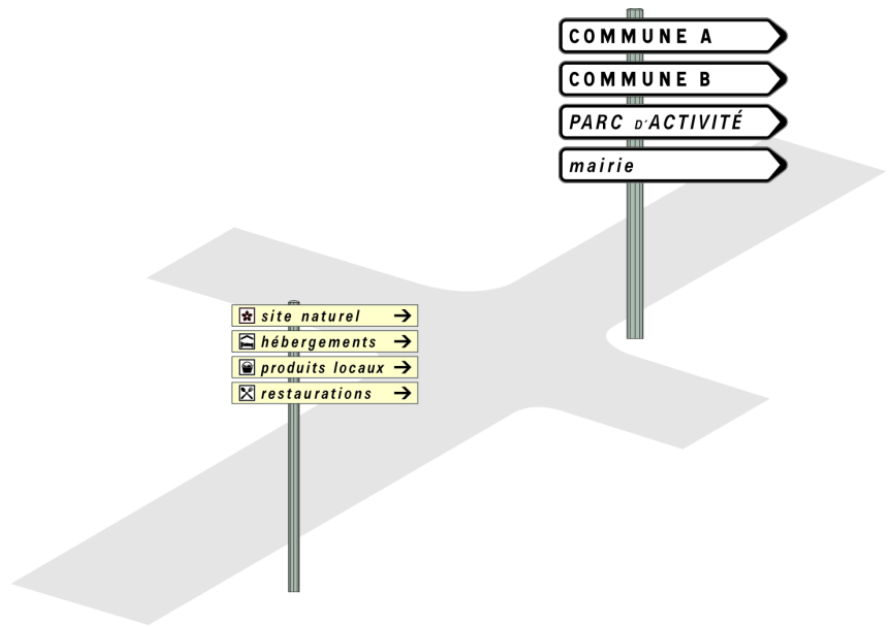


confuse



Les règles de la signalisation trouvent leur fondement au sein de plusieurs textes dont :

- ✓ Le code de la route,
- ✓ l'arrêté interministériel du 24/11/67 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- ✓ l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en 9 parties.
- ✓ Le jalonnement des pôles est plus au moins long suivant l'importance du pôle.
- ✓ Les ensembles de signalisation sont limités à **4 panneaux par direction**.
- ✓ La hauteur de caractère est déterminée par la vitesse autorisée sur route. Pour être lisibles, les panneaux sont dimensionnés en fonction de la vitesse d'approche des véhicules.



Vitesse autorisée (en km/h)		≤50	70	90	110	130
Hb en mm	Voiries à caractéristiques autoroutières ou assimilées	X	160	200	250	320
	Autres voiries	100	100	125	X	X

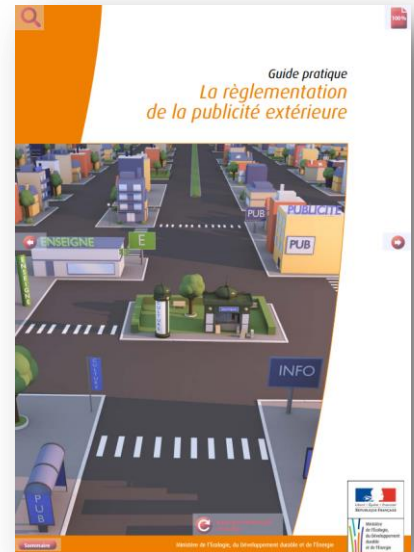
Pour les panneaux implantés sur portiques, potences ou hauts mâts, la hauteur de base (Hb) minimum de caractères est de 250 mm. Pour les panneaux fixés au plafond d'un tunnel de gabarit réduit, une hauteur de base (Hb) plus réduite peut être utilisée pour les caractères des panneaux, sans pouvoir être inférieure à 160 mm



Signalisation et publicité.

Il ne faut pas confondre signalisation et affichage publicitaire. La signalisation **guide un trafic existant** alors que la publicité a pour objectif de **créer un flux**.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi ENE) ainsi que le décret du 30 janvier 2012 ont profondément réformé la réglementation relative à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes afin de limiter leur prolifération anarchique et inesthétique.



En résumé, plusieurs cadres réglementaires et plusieurs dispositifs se juxtaposent :

<ul style="list-style-type: none"> ○ La signalisation directionnelle ou signalisation routière. ○ la signalétique ou SIL (signalisation d'information locale) 	<p>4 panneaux</p> <p>4 panneaux</p>	<p>Sécurise un flux avéré</p> <p>Ne comble pas un déficit de visibilité.</p> <p>Code de la route</p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ L'affichage publicitaire. 		<p>Favorise l'émergence d'un flux</p> <p>Ne comble pas un déficit de guidage.</p> <p>Code de l'environnement</p>

Trop de signalisation...
 nuit à la signalisation



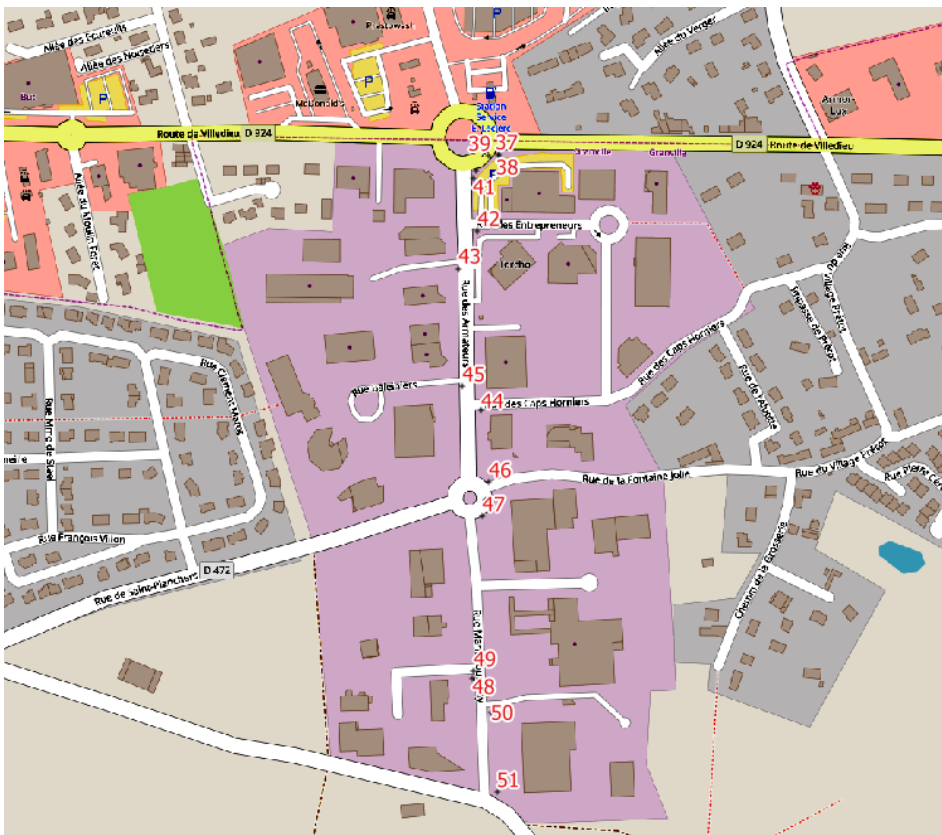
Code couleur propre à la zone



Le lettrage est trop petit.

Publicité sauvage.

■ Zone du Prétôt à Granville (36 parcelles) :



La zone est facilement accessible à partir du carrefour giratoire sur la RD924.

L'entrée n'est pas visible malgré la présence d'un totem de petite taille noyé dans la succession des enseignes et pré-enseignes commerciales de l'artère principale.

La rue des armateurs permet de desservir facilement les rues adjacentes.

Totem de petite taille,
peu lisible

Trop d'information...

Pas d'aire stationnement.



Les plaques de rue
sont peu identifiées
par leur forme.

Malgré la
signalétique, des pré-
enseignes demeurent



3/ Synthèse des dysfonctionnements sur l'ensemble des zones.

Les zones présentent des caractéristiques différentes en fonction de leur localisation et de leur taille mais elles présentent des similitudes dans les constats :

- Hétérogénéité des adresses, ce qui handicape le guidage par GPS.
- Hétérogénéité des dispositifs de signalétique.
- Surabondance de panneaux et de couleurs.
- Absence de plaques de rue ou plaques de rue peu lisibles.
- Absence de RIS et de zone de stationnement.
- La juxtaposition de plusieurs zones limitrophes complique le guidage.
- Les totems d'entrée sont peu visibles.

■ Propositions

L'entrepreneur souhaite en général être vu à partir de l'axe principal de desserte du parc.

Le gestionnaire souhaite attirer de nouvelles entreprises en communiquant, par un dispositif attrayant sur les avantages d'une implantation sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le visiteur (prospect ou client) sait où il va mais sans savoir forcément par où, dans les parcs d'activités, il attend d'être guidé jusqu'à sa destination finale.

Les livreurs utilisent de plus en plus les GPS.

L'intérêt des uns peut se confronter aux besoins des autres.

Les suggestions évoquées ci-après permettent d'explorer les premiers éléments de réponse aux objectifs poursuivis.

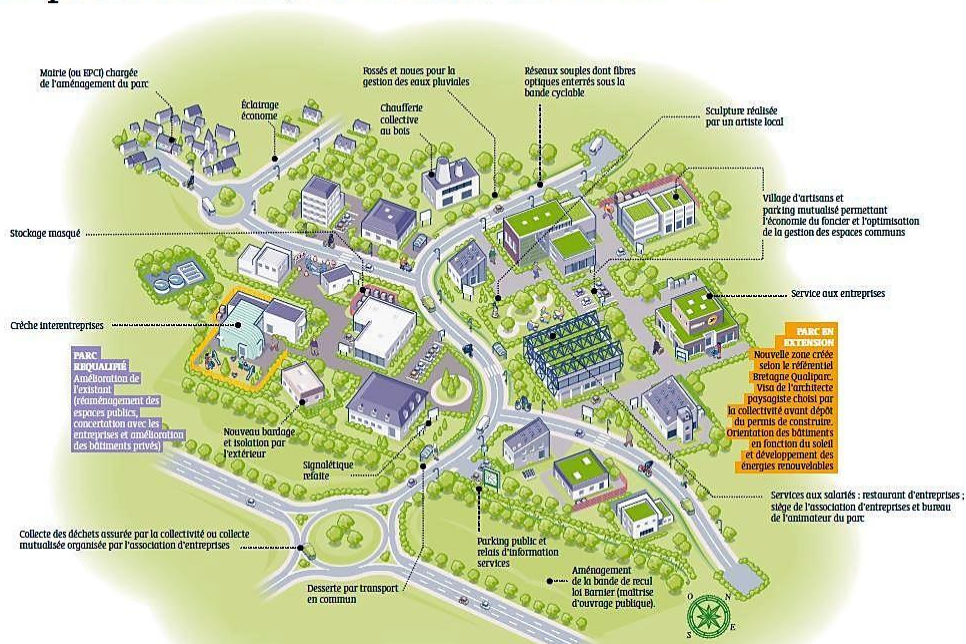
Le but n'est pas de couvrir le territoire de panneaux mais bien d'optimiser leur implantation.

1^{ère} suggestion :

Préférer l'indication **parc d'activités** à l'indication **zone**.

*Extrait de plaquette
Qualiparc :*

Le parc d'activités, un véritable lieu de vie



2^{ème} suggestion : attribuer une adresse par entreprise.

En cohérence avec l'annuaire des pages jaunes :

1 LAGOUGE CARRELAGE (SARL) + d

zi Du Mesnil r de la Parfonterie, 50400 GRANVILLE
vente de carrelages, de dallages

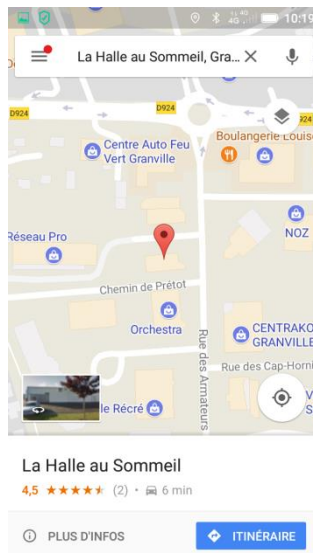
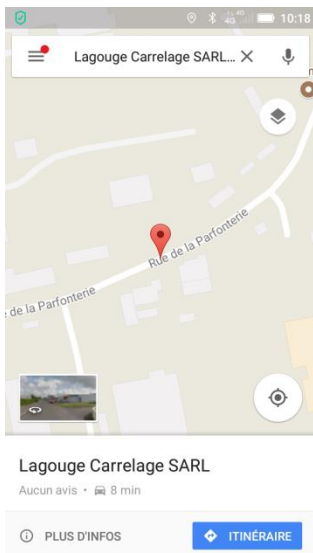
2 Port STL Nautisme + d'infos

Connu sous : Port **Stl** **Nautisme**
657 r Parfonterie, 50400 GRANVILLE
vente, réparation de bateaux de plaisance

1 La Halle au Sommeil

zac de Prétôt, 50400 GRANVILLE
litterie

En cohérence avec l'application Google Map :

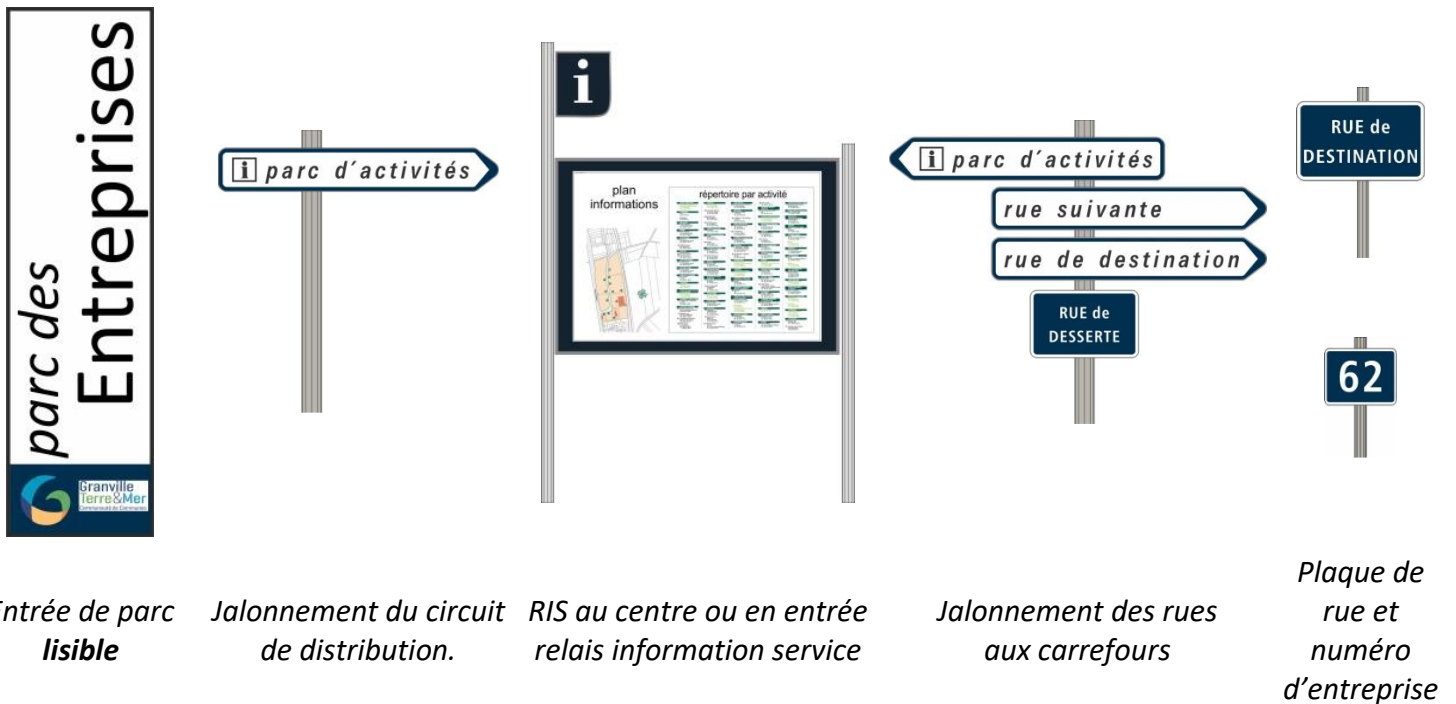


3^{ème} suggestion : définir un circuit de distribution à partir des entrées du parc.



4^{ème} suggestion : privilégier le jalonnement des adresses des entreprises.

Schéma de principe :



Pour limiter le nombre de panneaux, le jalonnement des adresses des entreprises et non plus le jalonnement des raisons sociales (noms des entreprises) présente 3 avantages :

- **Limiter le nombre de panneaux et empêcher la prolifération des panneaux sauvages,**
- **Maintenir le niveau d'information suffisamment longtemps indépendamment de la durée de vie des entreprises,**
- **Conforter le guidage GPS basé sur les adresses.**

Ce principe nécessite que les entreprises communiquent correctement leur adresse.

Avantage :

- économie de moyens,
- pérennité des indications.

Inconvénient :

- pas de jalonnement des entreprises,
- communication minimale.

5^{ème} suggestion :

Compléter la signalisation des adresses par le jalonnement :

- des pôles utiles aux personnes en déplacement : hôtel, restaurateur, garage.
- des pôles qui induisent du trafic extérieur (le nombre de places de parking disponible aux visiteurs et aux poids lourds est un bon indicateur).

Le niveau d'équipement peut différer suivant l'importance du parc d'activités.

La différence d'équipements est déterminée par le nombre d'entreprises existantes ou le nombre d'entreprises à venir, combinés avec le nombre de voies de desserte.



6^{ème} suggestion : regrouper les zones limitrophes :

Le regroupement des zones imbriquées présente l'avantage de simplifier le guidage pour les visiteurs.

De plus ce regroupement permet d'augmenter le niveau de classement du jalonnement directionnel basé sur un critère de surface pour les parcs



7^{ème} suggestion : indiquer la sortie.

TOUTES DIRECTIONS

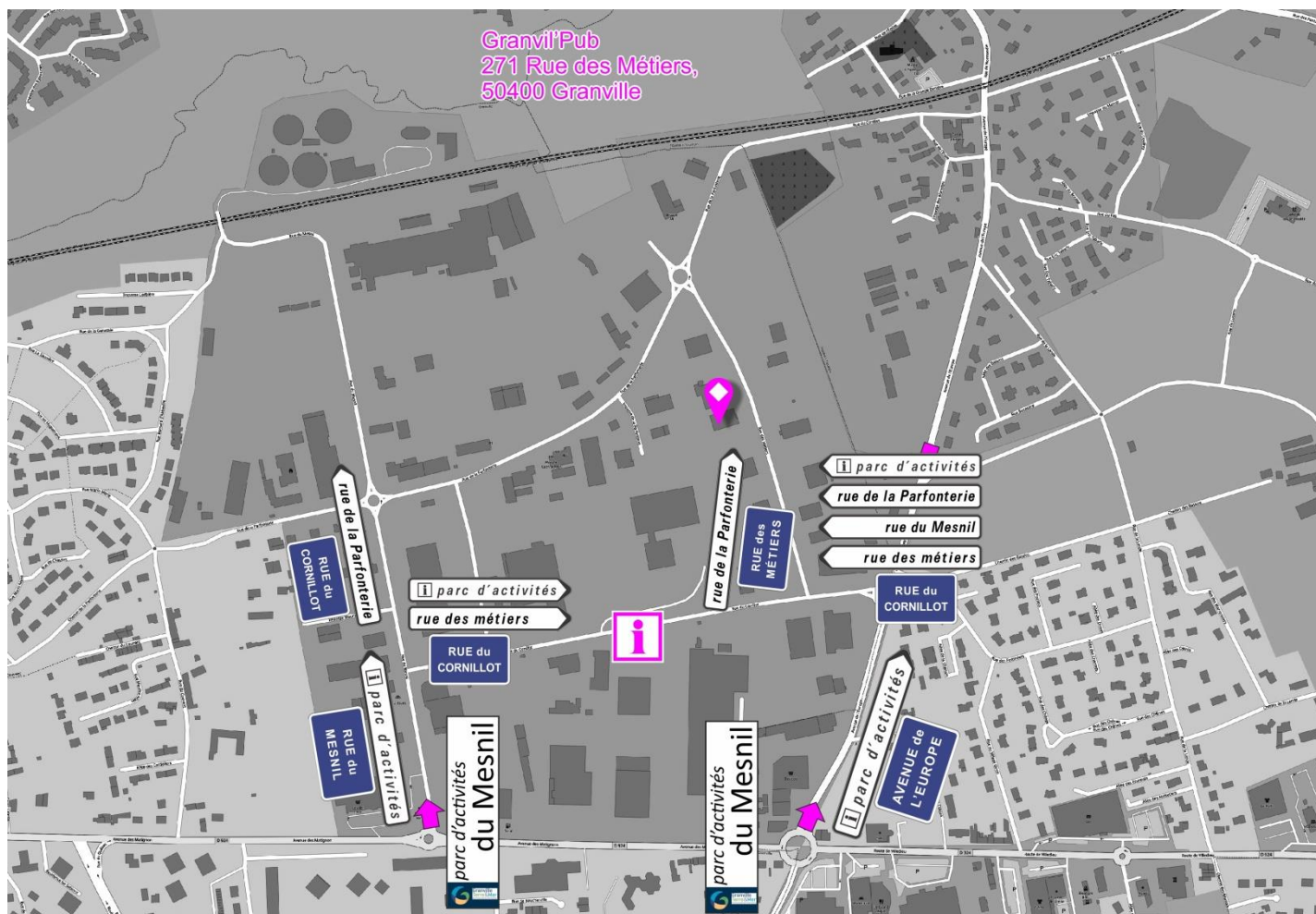
8^{ème} suggestion : garantir la maintenance préventive et curative

La mise en place de dispositifs standardisés et certifiés permet de faire jouer la concurrence et de ne pas rendre le maître d'ouvrage captif d'un fabricant unique.

Un marché à bon de commande récurrent permet de maintenir le niveau de signalisation. Aux prix de fournitures classiques il faut ajouter les prix d'impression de plan de RIS par exemple ou les prix de nettoyage des panneaux.

Exemple :

Comment aller Granvil'PUB ?



Comment aller chez MGC : Menuiserie Gastebois Christian ?

